

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 février 2015

OBJET

**07 – DENOMINATION DE VOIES – TRANCHE 2 ZAC DE  
VIRELOUP**

N° 2015-02-07

NOMENCLATURE : 8/3/1

**L'an deux mille quinze, le vingt-trois février à dix-neuf heures et trente minutes,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le treize février 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 27**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL.

**Excusés : 2**

Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Alain ROYER  
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....27  
ayant un pouvoir...2  
votants.....29

**Délibération**

**Rapporteur : Philippe LEBASTARD**

Dans le cadre de la commission Aménagement du 13 février 2014, il a été décidé de solliciter le Conseil des Sages et Treillières Au Fil Du Temps afin d'obtenir des propositions de dénomination des voies pour la tranche 2 de la ZAC de Vireloup.

Suite aux propositions faites, la commission Aménagement, réunie le 5 Novembre 2014, a validé la thématique des « Termes agricoles et vieux métiers ».

La commission Aménagement, réunie le 5 février 2015, a rendu un avis favorable sur la liste suivante :

- Rue de l'Essart
- Rue de la Métairie
- Rue de la Bachelle
- Venelle de la Verderie
- Venelle du Mandelier
- Venelle du Puisatier
- Venelle de la Lavandière
- Chemin du Faneur
- Chemin du Bûcheron
- Chemin du Coutelier
- Chemin du Sabotier

Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20150223-2015-02-23-DE07-  
01  
Date de télétransmission : 27/02/2015  
Date de réception préfecture : 27/02/2015

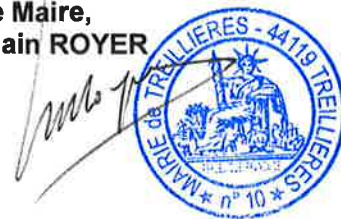
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :**

**- DE VALIDER les noms de rues cités ci-dessus, et affectés selon le plan joint en annexe 5.**

Pour extrait conforme,

Le 23 février 2015,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20150223-2015-02-23-DE07-  
DE  
Date de télétransmission : 27/02/2015  
Date de réception préfecture : 27/02/2015